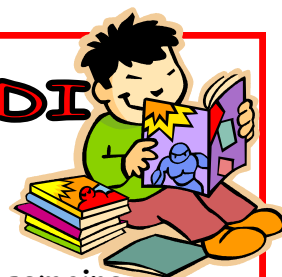




Règlement intérieur du CDI

Collège les Oliviers



* Le CDI est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi soit **30 heures par semaine**. L'emploi du temps hebdomadaire est affiché sur la porte du CDI et dans divers endroits du collège. Il peut accueillir **25 élèves** par heure.

* Les élèves qui sont en permanence peuvent venir librement au CDI si celui-ci n'est pas réservé pour une intervention classe. Les élèves s'engagent à venir pour une heure entière. Les surveillants repèrent les élèves qui ont besoin de venir au CDI en début d'heure et ramassent leur carnet.

Les élèves sans carnet de correspondance ne sont pas autorisés à venir au CDI. Les élèves se mettent en rang devant le CDI avant de rentrer dans le calme.

* Les élèves déposent leur cartable sur les étagères prévues à cet effet. Ils peuvent à tout moment se lever et aller chercher des affaires dans leur sac puisque :



* Les déplacements sont autorisés au CDI au cours de l'heure.

* **Le calme** doit régner au CDI pour faciliter la lecture et la concentration de chacun. La documentaliste se réserve le droit de renvoyer un élève en permanence et/ou de lui attribuer des heures de retenue. Ces heures seront alors effectuées au CDI.

* Tout élève inscrit au collège est autorisé à emprunter les livres du CDI à l'exception des usuels (dictionnaires, encyclopédies) et des bandes dessinées. Les élèves peuvent emprunter **2 livres en même temps pour une durée de 15 jours**.

* Chaque utilisateur s'engage à ranger correctement les livres après utilisation.

* Les élèves ont accès aux ordinateurs pour utiliser e-sidoc (le logiciel de recherche documentaire du CDI), pronote, les logiciels ou sites pédagogiques et les logiciels de traitement de texte lorsque cela est justifié.



* Conformément à la charte d'usage des T.I.C.E., une utilisation raisonnée de l'outil internet est nécessaire : les jeux, la consultation de sa messagerie ou des réseaux sociaux comme facebook ainsi que l'accès à certains sites comme Youtube sont interdits dans la majorité des cas. Chaque élève passe par la documentaliste pour accéder à internet et explique le sujet de sa recherche.

* La documentaliste aide les élèves à trouver les documents adéquats et les conseille dans leurs choix de lecture.

Dans tous les cas, les maîtres mots du CDI sont
AUTONOMIE - RESPECT - TOLÉRANCE - CURIOSITÉ - CONFIANCE